

Qualité, Logistique Industrielle et Organisation



Diplôme
délivré par



Durée de
la formation



↳ Objectifs

Le technicien supérieur de cette spécialité est capable, quel que soit le secteur d'activité concerné (automobile, agro-alimentaire, télécommunications,...) :

- d'assurer des activités de pilotage de processus de production de biens et de services dans le cadre de l'amélioration de la performance de ce processus en termes de coût, qualité, délai afin de satisfaire aux exigences des clients internes ou externes.
- d'évoluer à terme vers des fonctions à responsabilités plus élargies.

La formation permet à l'étudiant d'acquérir des capacités en termes de savoir, de savoir-faire et de savoir-être pour pouvoir travailler en équipe et dialoguer avec les différents spécialistes grâce à la connaissance de leur culture, de leur langage, de leurs pratiques et de leurs contraintes.

Quelques exemples de métiers occupés par des diplômés QLIO : gestionnaire de stocks et des approvisionnements, agent de planification, agent d'ordonnancement, technicien qualité, ...

↳ Accès au diplôme

Etre titulaire d'un BAC général, technologique ou professionnel dans des disciplines secondaires ou tertiaires.

Admission : sur dossier, puis entretien individuel.

Dépôt de candidature : Tous les candidats doivent obligatoirement déposer leur candidature sur le site :

www.parcoursup.fr

↳ Rythme d'alternance

Rythme variable au cours des 24 mois, semaines complètes à l'IUT et en entreprise.

↳ Lieu de formation

IUT d'Evry Val d'Essonne
Département QLIO
Cours Monseigneur Roméro
91000 EVRY
www.iut-evry.fr

PROGRAMME

Enseignement général 320 h

- Anglais
- Communication
- Découverte de l'entreprise

Enseignement technique 380 h

- Mathématiques
- Outils informatiques
- Automatismes
- Bases de données
- Systèmes d'informations

Logistique de production 270 h

- Planification de projet
- Gestion des approvisionnements
- Gestion des stocks
- Paramétrage d'une GPAO
- Logistique globale

Gestion des flux 180 h

- Juste à temps
- Implantation d'atelier
- Pilotage d'atelier

Qualité 150 h

- Système de Management de la Qualité
- Initiation à la métrologie, certification d'entreprise
- Maîtrise des procédés
- Approche processus

Responsable pédagogique : Bertrand SOUAL - b.soual@iut.univ-evry.fr

Contact administratif : Zineb AMARO - Tél. 01 69 47 73 08 - z.amaro@iut.univ-evry.fr

48, cours Blaise Pascal - 91025 EVRY Cedex
Tél. : 01 60 79 54 00 - Fax : 01 60 79 28 66
cfa@cfa-eve.fr - www.cfa-eve.fr

➔ Pour le contrat d'apprentissage

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage :** *les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...*
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé :** *l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...*

➔ Pour le contrat de professionnalisation

- Avoir moins de 26 ans à la date de début du contrat,
- Ou être demandeur d'emploi âgé de 26 ans et plus,
- Ou être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés,
- Ou avoir bénéficié d'un contrat unique d'insertion,
- **Et** être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour ET de travail.

Qui peut accueillir un jeune en contrat de professionnalisation ?

- **Tout employeur du secteur marchand assujetti au financement de la formation professionnelle.**
 - **Les entreprises de travail temporaire** peuvent également embaucher des salariés en contrat de professionnalisation à durée déterminée.
- Attention :** l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics administratifs ne peuvent pas conclure de contrat de professionnalisation.

Marche à suivre

- ➔ **1** Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA www.cfa-eve.fr ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
- ➔ **2** Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
- ➔ **3** L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.